



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Enseignement secondaire

Question écrite n° 38419

Texte de la question

M Dominique Bussereau attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les consequences de sa decision de mettre fin a la preparation aux ENITA (ecoles nationales d'ingenieurs des travaux agricoles) dans les lycees agricoles, a la rentree de 1988. Cette reforme, penalisant des lycees agricoles, comme celui de Saintes, en Charente-Maritime, des solutions de substitution doivent etre etudiees. Actuellement, l'accès aux ENITA se fait sur concours ouvert a des etudiants ayant suivi pendant un an une section preparatoire dans un lycee agricole, la scolarite ulterieure au sein de l'ENITA durant trois ans, le diplome est donc obtenu en quatre annees apres le baccalaureat. La perspective d'harmonisation avec les autres formations d'ingenieurs, tant en France qu'en Europe, a rendu necessaire de porter a cinq ans la duree totale de la formation. Ce point de vue est unanimement partage par tous les partenaires : administration, enseignants, syndicats, etc. Mais sa mise en oeuvre peut se concevoir de plusieurs manieres. L'hypothese la plus « favorable » aux lycees agricoles tel celui de Saintes consisterait a doubler la duree de la preparation (pour la porter a deux ans) en la maintenant dans les lycees agricoles. Si cette situation implique un effort financier important puisqu'il faudrait doubler le nombre actuel des classes, elle presente l'avantage de ne destabiliser aucun etablissement. Devant le risque de voir l'enseignement technique agricole public subir un declassement, il lui demande que cette hypothese soit etudiee avec autant d'interet que celle qui preconise une preparation de deux ans faite a l'education nationale.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38419

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1219